

Stupéfiants, excès de vitesse, alcoolémie



Stupéfiants, excès de vitesse, alcoolémie

Cazeneuve

Mardi 12 janvier, au lieu-dit "La Pelinguette", s'est déclaré un feu de cheminée qui a été circonscrit par les pompiers de Éauze, Gondrin et Montréal. Un homme de 62 ans, brûlé légèrement, sera transporté à l'hôpital de Condom. Le couple habitant ce logement sera relogé.

Contrôles aux stupéfiants

La gendarmerie, à l'Isle-Joudain, a contrôlé le 10 janvier après-midi trois automobilistes qui conduisaient sous l'emprise de cannabis. Cela a été le cas avec le premier véhicule où le conducteur de 18 ans et son passager de 19 ans étaient positifs. Le véhicule a été mis en fourrière et le permis suspendu au jeune conducteur. Puis ce sera une conductrice de 34 ans et un conducteur de 30 ans qui seront aussi dépistés au cannabis avec à la clé leurs permis de conduire retirés.

Excès de vitesse

Un motard de la Haute-Garonne de 31 ans, au guidon d'une KTM, sur la RN 124 à hauteur de Pujaudran, a été contrôlé à la vitesse de 182 km/h pour une vitesse autorisée de 90 km/h. Son permis de conduire sera suspendu et sa moto mise en fourrière.

Alcoolémie

À Labastide-Savès, à 15 heures, un automobiliste de 48 ans a fait un tonneau après avoir percuté un trottoir, traversé un terre-plein et heurté un panneau de signalisation. Indemne, cet homme a été contrôlé avec 3,40 grammes d'alcool par litre de sang, ceci explique cela, mais aussi la raison pourquoi il ne se souvient de rien. Hospitalisé à Auch, son permis de conduire a été retiré et son véhicule mis en fourrière.